



## Mise a pied conservatoire

Par **gastaldi sandra**, le **07/03/2017** à **10:21**

Bonjour

Suite à un incident dans le cadre de mon emploi (je suis hotesse de caisse), pour aller au but , je suis bi polaire et le 27/02 j'ai bu sur mon lieu de travail, chose inexcusable je le conçois. J'ai reçu une lettre signifiant que j'étais en mise à pied conservatoire sans date effective mais avec une date et une heure précise afin d'étalir une sanction voire un licenciement. Cette lettre parle de la nature grave de la faute , mais en aucun cas , l'alcool est mentionné.

Je suis donc allée au magasin en date et en heure.

Après 20 minutes d'attente , on me signale que la Direction ne peut honorer le rendez vous et on m'en impose un autre le lendemain!!

Mon traitement me demande des efforts surhumain pour me déplacer.

A t'il le droit de faire une telle chose?

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **07/03/2017** à **16:29**

Bonjour,

Cette situation ayant déjà été évoquée dans [ce sujet](#), vous auriez pu le poursuivre...

Vous ne précisez pas si vous étiez assistée pour l'entretien préalable comme je vous l'avais conseillé mais si vous deviez aller travailler, vous seriez bien obligée de vous déplacer...

A priori, l'employeur peut reporter le rendez-vous et en ne vous y rendant pas vous courez le risque d'être licenciée sans avoir la possibilité de vous expliquer.....